

« Parce qu'il n'y a pas d'âge pour se lancer, la Caf t'aide
à financer tes projets ! »



Plus de renseignement sur le site www.jep.bzh

Ensemble

🕒 QUI EST CONCERNÉ ?

Vous êtes au moins deux Finistériens de 12 à 21 ans.

+ QUEL TYPE DE PROJET ?

Petits ou grands projets qui contribuent par exemple à la dimension environnementale, humanitaire, citoyenne, culturelle, présentant un caractère d'intérêt général...

Le principal est que vous soyez les acteurs de sa mise en oeuvre.

Par exemple :

Créer et monter une exposition, développer une action de solidarité, agir pour les plus jeunes ou pour les aînés, réaliser un film, créer un événement au sein de la commune, protéger l'environnement, faire découvrir une nouvelle activité, ...

⚠ Ne seront pas pris en compte :

- Les séjours collectifs encadrés
- Les compétitions sportives
- Les projets de formation professionnelle
- L'aide au Bafa...

🕒 QUEL FINANCEMENT ?

Jusqu'à **80% du projet**, dans la limite de **1200 €** (sous réserve de fonds disponibles)

En solo

🕒 QUI EST CONCERNÉ ?

Vous êtes Finistérien(s) et vous avez entre 16 et 21 ans.

+ PREMIER DÉPART EN VACANCES ?

Partir pour la première fois en vacances sans ses parents.

- 4 nuits minimum
- En France ou en Europe (départ en Europe uniquement pour les majeurs)
- Départ en groupe possible dans la limite de 6 personnes

+ QUEL TYPE DE PROJET ?

Petits ou grands projets qui contribuent par exemple à la dimension environnementale, humanitaire, citoyenne, culturelle, présentant un caractère d'intérêt général...

Le principal est que vous soyez les acteurs de sa mise en oeuvre.

⚠ Ne seront pas pris en compte :

- Les compétitions sportives
- Les projets organisés sur le temps scolaire
- Les projets de formation professionnelle
- L'aide au Bafa...
- Les séjours organisés ou clé en main

🕒 QUEL FINANCEMENT ?

Dans la limite de **250 €** (sous réserve de fonds disponibles)

+ POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Trouver une structure (association, centre social...) qui vous épaulera et vous aidera à remplir ce dossier de demande ou déposez une demande sur le site **www.jep.bzh**

Présenter votre projet à une commission locale qui échangera avec vous, donnera son avis sur le projet et décidera du montant alloué. **Attention, le projet ne pourra pas être présenté à la commission locale après le début de sa réalisation.**